Fiche formation
Capitaine 200 option pêche

<u>Intitulé de la Formation</u> : « <u>Diplôme du C200</u> option pêche » - (Capitaine 200- option pêche)

<u>RNCP</u> : 39 651
Publié le 21/10/2024

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE
Effectif total du groupe : **12 à 15 apprenants**

Finalité(s)de la formation et débouché (s)

Le brevet de capitaine 200 pêche permet d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction conformément aux prérogatives qui lui sont associées (cf. l'annexe II du décret n°2015-723 du 24 juin 2015) :

C'est un titre polyvalent qui permet à son titulaire d'exercer sur un navire armé à la pêche :

- au pont, des fonctions au niveau de direction :

  - *fonctions d'OCQP* en tant que capitaine sur des navires d'une longueur inférieure à 24 mètres et allant au plus à 100 milles des côtes,
  - *fonctions d'OCQP* en tant que second capitaine sur des navires armés à la pêche côtière ou à la pêche au large d'une longueur inférieure à 24 mètres et naviguant en eaux illimitées ou d'une longueur égale ou supérieure à 24 mètres mais inférieure à 45 mètres et allant au plus à 100 milles des côtes,

- à la machine, des fonctions au niveau de direction *(OCQM, second mécanicien, chef mécanicien)* sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Objectifs de la formation

L'objectif de la formation est de préparer l'apprenant aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 pêche, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

- maîtriser les règles de conduite du navire,
- manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité,
- planifier un voyage et diriger la navigation,
- maîtriser la langue anglaise courante et technique,
- savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- maîtriser les bases du droit et de l'économie maritimes,
- connaître les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité pour charger le navire et lui assurer un bon état de navigabilité,
- maintenir la sécurité du navire et celle de l'équipage,
- connaître la réglementation des pêches maritimes et la réglementation visant à la protection du milieu marin,
- contrôler les techniques de pêches,
- gérer un navire de pêche artisanale,
- assurer le traitement et conservation des captures.
- maîtriser les règles en matière de contentieux,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

En tant que chef mécanicien, il doit :
- assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW,
- savoir faire fonctionner les systèmes électriques,
- connaître les risques spécifiques au compartiment machine et savoir mettre en oeuvre les moyens de lutte prévus.
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité,
- être capable d'assurer les soins médicaux d'urgence à bord,

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 530 heures (***évaluations comprises***)**
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Ministère chargé de la mer
- Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au diplôme de « capitaine 200 option pêche
- Titre polyvalent niveau - 3 (anciennement V)

Suite de parcours : Diplôme de capitaine 500 (après 12 mois de navigation) / Diplôme 750kW

Texte(s) de référence

Arrêté du 20 août 2015, modifié, ***relatif*** à la délivrance du brevet de capitaine 200.

Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation.

Site : https://formations.mer.gouv.fr/

Prérequis

Pour être admis à suivre les formations permettant d'acquérir chacun des modules P1-1, P2-1 et NP-1, tout candidat doit :
1° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 ;
2° Etre titulaire de l'un des titres, diplômes ou attestations suivants :
.1 Du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle ou du certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arrêté du 18 août 2015 susvisé,
.2 D'un diplôme, d'une attestation ou d'un titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe I du présent arrêté pour être admis à suivre le cursus de formation conduisant à la délivrance du diplôme de capitaine 200,
.3 Du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche, et
3° Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves des modules **P1-1, P2-1, M1-1, M2-1 et NP-1**.

Chaque module est acquis et donne lieu à une attestation de succès, dès lors que le (la) candidat(e) a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (= 0/20) à l'une des épreuves du module.

Attention est aussi éliminatoire une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux » dans le module P1-1 (navigation)

Pour se faire délivrer **le BREVET du capitaine 200- pêche,** l'apprenant devra satisfaire aux conditions suivantes :

- être titulaire et justifier du diplôme de capitaine 200 ou autres titres et diplômes reconnus (cf. Tab.2, Annexe 1, être âgé(e) de 20 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet,
- justifier des attestations et diplôme correspondants au titre visé *(diplôme C.200 et attestation relative à l'acquisition du module pêche),*
- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret,
- être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité, en cours de validité,
- être titulaire, du certificat à l'enseignement médical niv. II, en cours de validité,
- être titulaire, du certificat général d'Opérateur, en cours de validité,
- avoir accompli un temps de navigation effectif de 12 mois.

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement :

- Test de positionnement

Programme de formation

	Formation modulaire C200	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Diplôme du capitaine 200- pêche	**Module P1-1** (Navigation)	- Navigation - Météorologie - Stage radar - Tenue de quart - Règle de barre, feux de balise signaux - Anglais SMCP - , Manœuvre	45 h 14 h 26h 18h 15h	45h 18h 18h
		Total module P1-1	199h	
	Module P2-1 (manutention et arrimage de la Cargaison…)	- Description, construction, stabilité, sécurité	26 h	
		Total module P2-1	26 h	
	Module M1-1 et M2-1 (Machine marines électricité)	- Machine marines - Electricité	21h 12h	51h 21h
		- *Total module NP-0*	105h	
Diplôme du capitaine 200 -pêche	**Formation modulaire C200**	**Comporte les matières suivantes :**	**Durée**	
			Théorique	**Pratique**
	Module NP-1 (National pont)	L'environnement réglementaire et le rapport de mer	12 h	9h
		- *Total module NP-0*	21h	

	Formation modulaire C200	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Diplôme du capitaine 200 -pêche	**Module pêche**	Traitement et conservation des captures, Réglementation des pêches, Techniques de pêches (initiation) maritimes, Gestion d'un navire de pêche artisanale	.4 h 12h 6h 10h	
		- *Total module pêche*	32h	

(suite) **Diplôme de capitaine 200**	**Formation spécifique C 200**	**Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers :** *UV encadrement des passagers* *UV sécurité locaux réservés aux passagers* *UV situations de crise/comportement humain* *UV Formation en matière de sécurité des passagers- cargaison / coque*	24 h	
		Enseignement médical niveau II (EM II) : (Premiers secours en équipe mer, Soins élémentaires et Hygiène et prévention des risques et formation pratique aide médicale en mer- consultation télé médicale de niveau 2)	53h	
		Certificat Général d'opérateur (CGO)	35h	35h
		- *Total module spécifique :*	147 h	
Total de la formation			**530 h**	

Validation de la formation

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de capitaine 200 option pêche sont au nombre de six :

- Module P1-1 (Navigation),
- Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord),
- Module M1-1 (Machines marines)
- Module M2-1 (Electricité)
- Module NP-1 (Module National Pont)
- Module pêche du C200
-

Épreuves	**Modalités d'évaluation**
Module P1-1 (Navigation)	
Navigation / Météorologie, tenue de quart /manœuvre	Une épreuve finale écrite
Règles de barre, feux, balisage	Une épreuve finale orale
Stage RADAR	Une épreuve pratique en cours de formation
Carte Marine	Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation
Anglais SMCP	Une épreuve finale orale
Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)	
Description et construction / Stabilité / Sécurité	Une épreuve finale écrite
Module M1-1 (Machines marines)	
	Epreuves pratiques en cours de formation

Module M2-1 (Electricité)	
	Epreuves pratiques en cours de formation
Module pêche	
Module pêche du C200	Une épreuve finale orale
Module NP- (Module National Pont)	
Environnement réglementaire / Rapport de mer	Une épreuve finale écrite

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.
Sont éliminatoires :

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage.

Consigne pour les évaluations les modules M1-1 et M2-1

L'obtention du module « Machines marines » est constitué de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer :
• les compétences « machine » comprenant la préparation, le démarrage effectif, la montée en allure et le stoppage d'un moteur Diesel marin 4 temps d'une puissance d'au moins 150 kW, équipé idéalement d'un démarreur électrique, et une résolution de panne ;
• la réalisation d'au moins une opération d'entretien et une opération de dépannage relative à :
• un moteur hors-bord,
• et un moteur Diesel de propulsion.

L'obtention du module « Electricité » est constitué de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer : • les compétences « électricité » comprenant au moins une résolution de panne ; • la réalisation d'au moins une opération d'entretien et une opération de dépannage relative à l'installation électrique

Condition de validation du C200 option pêche

Tout candidat à un brevet de capitaine 200 doit :
1° Avoir 20 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet ;
2° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 ;3° Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
. 1 Du diplôme de capitaine 200, ou. 2 D'un diplôme reconnu dans le tableau 2 de l'annexe I du présent arrêté pour la délivrance du brevet de capitaine 200

3° Etre titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) en cours de validité pour exercer des fonctions à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance ;
4° Etre titulaire du certificat attestant la validation de l'enseignement médical de niveau I (EM I), de niveau II (EM II) ou de niveau III (EM III) en cours de validité ;
5° Etre titulaire du certificat restreint d'opérateur (CRO) ou d'un certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité ;
6° Avoir effectué un service en mer d'une durée égale :
. 1 A douze mois au moins, ou
. 2 A six mois au moins postérieurement à l'obtention de leur baccalauréat pour les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes, ou
. 3 A six mois au moins postérieurement à leur entrée dans la formation pour l'obtention de leur diplôme pour les titulaires :
. 1 Du brevet de technicien supérieur maritime Pêche et gestion de l'environnement marin, ou
. 2 Du diplôme d'études supérieures de la marine marchand

Moyens pédagogiques

Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur

- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 salle laboratoire mécanique (moteurs hors-bord et in-bord).
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques d'entretien du navire, de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- Atelier ramendage et apparaux de pêches
- 1 atelier mécanique,
- 1 atelier soudure,
- 1 simulateur de machines et électricité
- 1 salle de simulateur radio SMSDM
- 1 salle de simulation à la navigation

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle) ...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques, débat, discussion ...
- Expérimentale /découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation ; pour les formations la formation du C 200 Pêche, par des questionnements continus

①Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter, ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

②Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

③Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2021	2022	2023	2024
Taux de réussite	58%	77%	86%	86%

	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	**18**	**14**

Passerelles, équivalences et suite de parcours

Passerelles et suite de parcours

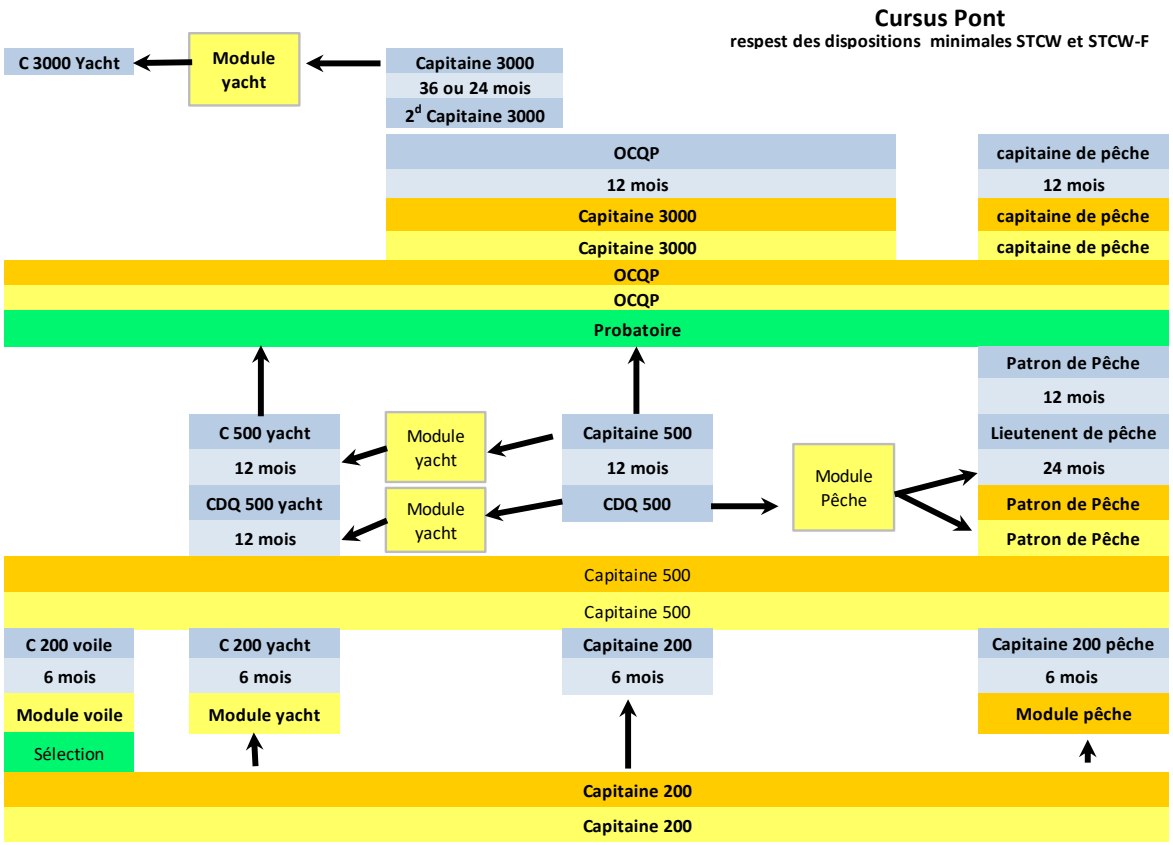

Équivalence

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût de la session

10 070,00 €

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (eues) d'emploi, autre…

Comprendre le déroulement de votre inscription

- Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).

- Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
  3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boite aux lettres devant l'établissement *(cf. dossier de candidature)*

- Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation *(date limite désignée)*

- Accusé de réception du dossier par courriel

- Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation

- Convocation des admis pour une pré-rentrée et un test de positionnement *(en présentiel ou en visioconférence) 3* semaines avant le début de la formation.
  Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel